



COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 12 - 28 juillet 2017

BAISSE DES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT : Concertation et réflexion sont nécessaires

Le logement est un élément central de la vie familiale, premier poste de dépense dans le budget des familles mais surtout la condition incontournable pour « fonder une famille ».

Les aides personnelles au logement constituent un élément essentiel de la politique du logement. Elles sont destinées aux ménages les plus modestes, pour les aider à supporter leurs dépenses de logement, qu'ils soient locataires ou accédants à la propriété. Ces aides jouent ainsi un rôle essentiel dans la solvabilisation de ces ménages, pour leur permettre d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'UNAF, les URAF et UDAF sont présentes dans toutes les instances de la politique du logement à tous les niveaux territoriaux (CCAPEX, FSL, CNH, Commission de médiation DALO...).

La baisse forfaitaire de 5 euros des aides au logement annoncée par le gouvernement a suscité de nombreuses réactions négatives des acteurs du secteur. L'UNAF s'associe à nombre des constats dressés par ces mêmes acteurs. Sous une apparence de simplicité et d'innocuité, cette baisse peut avoir un impact fort sur le budget des familles. D'une part, les aides au logement, comme cela a été souvent rappelé, s'adressent à des ménages aux ressources modestes (81% des bénéficiaires locataires ont des revenus inférieurs au SMIC) pour lesquels une somme de 5 euros par mois n'est pas négligeable. D'autre part, en raison de mécanismes complexes et souvent mal connus, cette baisse peut avoir des conséquences significatives et même exclure certains ménages du bénéfice de ces aides : c'est le cas lorsque cette baisse fait passer l'aide en-dessous du seuil de non-versement aujourd'hui fixé à 15 euros.

Depuis plusieurs années, les Aides au Logement sont critiquées : elles seraient inflationnistes, coûteuses, injustes... Faute d'un véritable débat, cette mauvaise réputation, en fait très controversée, a servi de prétexte à des mesures déjà nombreuses de réduction aux dépens des familles : gel du montant et des plafonds, intégration du patrimoine dans leur mode de calcul, diminution des aides au-delà de certains loyers.

Pourtant, ces aides permettent à des millions de Français de se loger dans des conditions décentes, en limitant leur taux d'effort. Si certaines pistes de réformes de ces aides peuvent être avancées (par exemple celles du rapport parlementaire de François Pupponi en 2015), il est impératif que leur réforme soit intégrée dans une réflexion plus large sur la politique du logement et notamment sur l'offre de logements : des questions majeures se posent sur la gestion du foncier, les normes, la relance de l'accession à la propriété, ...

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a annoncé une « réforme globale » qui sera « prête en octobre-novembre ». Les délais semblent très courts pour traiter d'une politique aussi complexe.

L'UNAF demande une concertation approfondie avec les différents acteurs du secteur, avant toute réforme qui porterait préjudice aux familles.